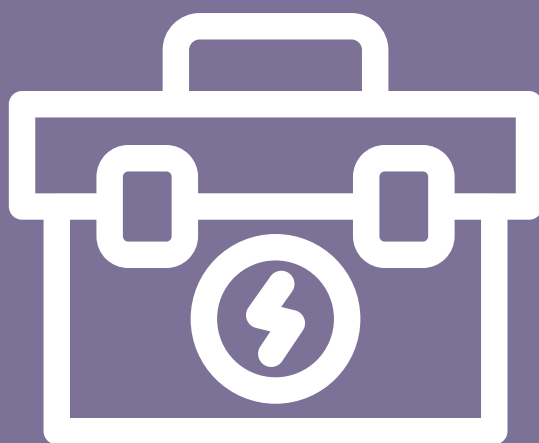


Consolidation des connaissances

(Installations électriques neuves
et existantes)





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Professionnels travaillant sur les installations électriques neuves et/ou sur la rénovation des installations existantes.

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi les modules EVOL C 15-100 + LOI ALUR.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama sur les exigences essentielles liées à la conformité et à la sécurité des installations électriques des logements
- Échanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz et des exercices
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

QCM de fin de session

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de formation individuelle.
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

Maintien des connaissances sur la conformité et la sécurité des installations électriques dans l'habitation

NF C 15-100 & MES : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les dernières évolutions normatives en matière de conformité des installations électriques neuves, et de mise en sécurité des installations existantes, dans les logements d'habitation
- Connaître les règles de mise en œuvre des dernières évolutions normatives sur site

PROGRAMME

Rappel et évolutions sur la conformité des installations électriques : La norme NF C 15-100

- Rappel sur la norme NF C 15-100 de décembre 2002
- Mise à jour de 2005
- Les dernières évolutions associées à la norme NF C 15-100
- Amendement A4 (Mai 2013)
- Amendement A5 (Juin 2015)
- Les fiches d'interprétations techniques en vigueur
- Salle d'eau : règles générales
- Installations électriques basse tension dans les bâtiments d'habitation
- Parties communes et services généraux des immeubles d'habitation
- Réseau de communication dans les bâtiments d'habitation

Rappel et évolutions sur la sécurité électrique des logements existants

- Responsabilités
- Mise en conformité, mise en sécurité
- Mesures compensatoires
- Contexte réglementaire / référentiels
- Caractéristiques techniques de la mise en sécurité d'un logement
- Attestation de conformité

Exemples :

- L'attestation de conformité et le CONSUEL
- L'installation électrique de la piscine privée



290€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens connaissant la Norme NF C 15-100 et les règles de sécurité électrique des logements décrites dans le guide Promotelec « installation électrique des logements existants ».

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases techniques relatives aux installations électriques neuves et celles mises en sécurité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama
- Échanges entre le formateur et les stagiaires sur les paramètres à contrôler dans les installations neuves et celles mises en sécurité
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz et des exercices
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

QCM de fin de session.

SUIVI

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de formation individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

Autocontrôle des installations électriques des locaux à usage d'habitation neufs et existants

AUTOCTR : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Réaliser le contrôle de leurs installations et de formaliser les résultats sur une fiche d'autocontrôle
- Éviter les erreurs d'installation les plus fréquemment rencontrées par CONSUEL sur site

PROGRAMME

La sécurité électrique

Mesurage

- Prise de terre
- Continuité
- Isolement

Autocontrôle d'une installation électrique partiellement renouvelée ou mise en sécurité

Autocontrôle d'une installation neuve ou entièrement renouvelée (NFC 15-100 de 2015)

Approfondissement de certains points techniques selon la demande des stagiaires (en fonction du temps disponible)

Exemples :

- La mise en sécurité des parties communes
- La conformité des parties communes
- Terre et réseau de Terre
- Les liaisons équipotentielles : LEP et LES
- Les volumes de protection et équipement de la salle de bain
- L'éclairage TBTS
- L'attestation de conformité et le CONSUEL



290€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com